

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
**INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**
—
COURBEVOIE
—

①① N° de publication : **3 045 600**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)
②① N° d'enregistrement national : **15 62542**
⑤① Int Cl⁸ : **C 07 C 39/08** (2017.01), C 07 C 69/157, A 61 K 8/34,
8/37, 31/222, 31/05, A 61 Q 19/02, A 61 P 17/00

①②

BREVET D'INVENTION

B1

⑤④ DERIVES DE RESORCINOL POUR LEUR UTILISATION COSMETIQUE.

②② Date de dépôt : 16.12.15.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public
de la demande : 23.06.17 Bulletin 17/25.

④⑤ Date de la mise à disposition du public du
brevet d'invention : 26.01.18 Bulletin 18/04.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche :

Se reporter à la fin du présent fascicule

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *L'OREAL Société anonyme* — FR.

⑦② Inventeur(s) : *MARAT XAVIER* et *GUEGUINIAT
AMELIE*.

⑦③ Titulaire(s) : *L'OREAL Société anonyme*.

⑦④ Mandataire(s) : *L'OREAL Société anonyme*.

FR 3 045 600 - B1



La présente invention concerne l'utilisation cosmétique de composés dérivés de résorcinol pour dépigmenter et/ou blanchir la peau, ainsi que certains composés dérivés de résorcinol nouveaux.

5 A différentes périodes de leur vie, certaines personnes voient apparaître sur la peau et plus spécialement sur les mains et le visage, des taches plus foncées et/ou plus colorées, conférant à la peau une hétérogénéité. Ces taches sont dues notamment à une concentration importante de mélanine dans les kératinocytes situés à la surface de la peau.

10 L'utilisation de substances dépigmentantes topiques inoffensives présentant une bonne efficacité est toute particulièrement recherchée en vue de traiter les taches pigmentaires.

Le mécanisme de formation de la pigmentation de la peau, c'est-à-dire de la formation de la mélanine est particulièrement complexe et fait intervenir schématiquement les principales étapes suivantes :

15 Tyrosine → Dopa → Dopaquinone → Dopachrome → Mélanine

La tyrosinase (monophénol dihydroxyl phénylalanine: oxygen oxydo-reductase EC 1.14.18.1) est l'enzyme essentielle intervenant dans cette suite de réactions. Elle catalyse notamment la réaction de transformation de la tyrosine en Dopa (dihydroxyphénylalanine) grâce à son activité hydroxylase et la réaction de transformation de la Dopa en dopaquinone grâce à son activité oxydase. Cette tyrosinase n'agit que lorsqu'elle est à l'état de maturation sous l'action de certains facteurs biologiques.

20 Une substance est reconnue comme dépigmentante si elle agit directement sur la vitalité des mélanocytes épidermiques où se déroule la mélanogénèse, et/ou si elle interfère avec une des étapes de la biosynthèse de la mélanine soit en inhibant une des enzymes impliquées dans la mélanogénèse, soit en s'intercalant comme analogue structural d'un des composés chimiques de la chaîne de synthèse de la mélanine, chaîne qui peut alors être bloquée et ainsi assurer la dépigmentation.

30 L'arbutine et l'acide kojique sont connus comme agents dépigmentants de la peau.

On a cherché des substances qui présentent une action dépigmentante efficace, notamment supérieure à celle de l'arbutine et de l'acide kojique.

35 Il subsiste le besoin d'un nouvel agent blanchissant de la peau humaine à action aussi efficace que ceux connus, mais n'ayant pas leurs inconvénients, c'est-à-dire qui soit non irritant, non toxique et/ou non allergisant pour la peau, tout en étant stable dans une composition, ou bien alternativement qui possède une action renforcée de façon à pouvoir être utilisé en quantité plus faible, ce qui diminue considérablement les effets secondaires observés.

A cet égard la Demanderesse a de manière surprenante et inattendue découvert que certains composés de résorcinol présentaient une bonne activité dépigmentante, même à faible concentration, sans faire preuve de cytotoxicité.

5 A cet égard, la Demanderesse a de manière surprenante et inattendue découvert que certains composés dérivés de résorcinol présentaient une bonne activité dépigmentante, même à faible concentration.

Certains composés dérivés de résorcinol sont déjà connus dans l'art antérieur pour leur activité dépigmentante. A cet égard on peut citer en particulier les documents JP 2007186445 de Kuraray.

10 L'invention a pour objet des composés de formule (I) tels que définis ci-après pour leur utilisation dermatologique pour dépigmenter la peau.

L'invention a également pour objet de nouveaux composés de formule (II) tels que définis ci-après.

15 L'invention a aussi pour objet un procédé de traitement cosmétique non thérapeutique de dépigmentation, d'éclaircissement et/ou de blanchiment des matières kératiniques, notamment de la peau, comprenant l'application sur la peau d'au moins un composé de formule (I) telle que définie ci-après.

20 L'invention a aussi pour objet une composition comprenant, dans un milieu physiologiquement acceptable, au moins un composé de formule (II) telle que définie ci-après.

L'invention a également pour objet un procédé cosmétique non thérapeutique de dépigmentation, d'éclaircissement et/ou de blanchiment des matières kératiniques, notamment de la peau, comprenant l'application de la composition décrite précédemment.

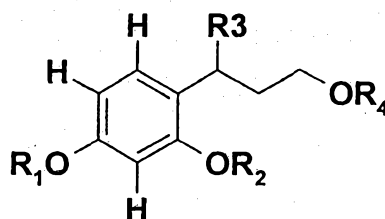
25 Plus préférablement, il s'agit du procédé pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau.

L'invention concerne également l'utilisation cosmétique non thérapeutique d'au moins un composé de formule (I) telle que définie ci-après comme agent blanchissant, éclaircissant et/ou dépigmentant des matières
30 kératiniques, notamment de la peau.

Les composés conformes à l'invention, à savoir en particulier de formule (I) ou de formule (II) telles que définies ci-après, permettent de dépigmenter et/ou d'éclaircir efficacement, voire de blanchir, la peau d'êtres humains. Ils sont notamment destinés à être appliqués sur la peau d'individus
35 présentant des taches de pigmentation brunâtres, des taches de sénescence, ou sur la peau d'individus désirant combattre l'apparition d'une couleur brunâtre provenant de la mélanogénèse.

Ils peuvent également permettre de dépigmenter et/ou d'éclaircir les poils, les cils, les cheveux, ainsi que les lèvres et/ou les ongles.

40 L'invention a donc pour objet des composés de formule (I) comme suit, pour leur utilisation pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau :



(I)

dans laquelle:

5

R₁, R₂ : identiques ou différents, désignent

a) hydrogène,

b) un radical COR₅ dans lequel R₅ désigne un radical alkyle linéaire en C₁-C₁₀ ou ramifié en C₃-C₁₀, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, plus préférentiellement un radical alkyle linéaire en C₁-C₄

10

R₃ désigne un radical alkyl linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₄ ou ramifié en C₃-C₄,

R₄ désigne

15

a) H,

b) un radical alkyl linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆,

c) un radical COR₅,

ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

20

De préférence R₁ et R₂ sont identiques.

De préférence R₄ désigne H ou un radical alkyl linéaire en C₁-C₄, un radical alkyl ramifié en C₃-C₄ ou un radical COR₅, plus préférentiellement H ou un radical COR₅.

25

Préférentiellement, les composés de formule (I) sont choisis parmi ceux pour lesquels :

R₁, R₂, identiques ou différents, désignent H ou un radical COCH₃, et de préférence R₁ et R₂ sont identiques.

30

R₃ désigne méthyle, éthyle ou isopropyle, et

R₄ désigne H ou un radical COCH₃.

ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

35

Plus préférentiellement, les composés de formule (I) sont tels que :

R₁, R₂, identiques ou différents, désignent H ou un radical COCH₃, et de préférence R₁ et R₂ sont identiques.

R₃ désigne méthyle, et

R₄ désigne H ou un radical COCH₃,

5 ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques.

Toujours dans le cadre de la présente invention, les sels des composés de formule (I) telle que définie ci-après comprennent les sels non toxiques conventionnels desdits composés tels que ceux formés à partir d'acide ou de
10 base.

Comme sels du composé de formule (I) on peut citer :

les sels obtenus par addition du composé de formule (I) (lorsqu'il comprend un groupe acide) avec une base minérale, telle que la soude, la potasse, l'hydroxyde de calcium, l'hydroxyde d'ammonium, l'hydroxyde de
15 magnésium, l'hydroxyde de lithium, et les carbonates ou hydrogénocarbonates de sodium, de potassium ou de calcium par exemple ;

ou avec une base organique telle qu'une alkylamine primaire, secondaire ou tertiaire, par exemple la triéthylamine ou la butylamine. Cette alkylamine primaire, secondaire ou tertiaire peut comporter un ou plusieurs
20 atomes d'azote et/ou d'oxygène et peut donc comporter par exemple une ou plusieurs fonctions alcool; on peut notamment citer l'amino-2-méthyl-2-propanol, l'éthanolamine, la triéthanolamine, la diméthylamino-2-propanol, le 2-amino-2-(hydroxyméthyl)-1,3-propanediol, la 3-(diméthylamino) propylamine.

On peut encore citer les sels d'acides aminés tels que par exemple, la
25 lysine, l'arginine, la guanidine, l'acide glutamique, l'acide aspartique. Avantageusement, les sels des composés de formule (I) (lorsqu'il comprend un groupe acide) peuvent être choisis parmi les sels alcalins ou alcalinoterreux tels que sodium, potassium, calcium, magnésium ; les sels d'ammonium.

Les solvates acceptables des composés décrits dans la présente
30 invention comprennent des solvates conventionnels tels que ceux formés lors de la préparation desdits composés du fait de la présence de solvants. A titre d'exemple, on peut citer les solvates dus à la présence d'eau ou d'alcools linéaires ou ramifiés comme l'éthanol ou l'isopropanol.

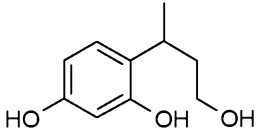
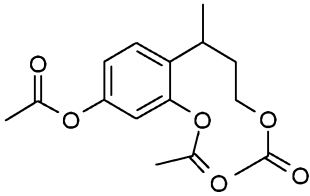
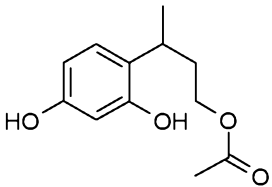
Les isomères optiques sont notamment les énantiomères et les
35 diastéréoisomères.

Toujours dans le cadre de la présente invention :

Sans indication contraire, un « groupe (C_x-C_y)alkyle » désigne un groupe alkyle linéaire et saturé comprenant de x à y atomes de carbone.

De façon préférentielle, les groupes alkyles linéaires saturés ou ramifiés peuvent être choisis parmi : méthyle, éthyle, propyle, isopropyle, butyle, isobutyle, tertio-butyle, pentyle, hexyle.

- 5 Les composés de formule (I) particulièrement préférés sont choisis parmi :

Structure	Composé n°	Nom chimique
	1	4-(3-Hydroxy-1-méthyl-propyl)-benzène-1,3-diol
	2	4-[4-(acétyloxy)butan-2-yl]benzène-1,3-diyl diacétate
	3	3-(2,4-dihydroxyphényl)butyl acétate

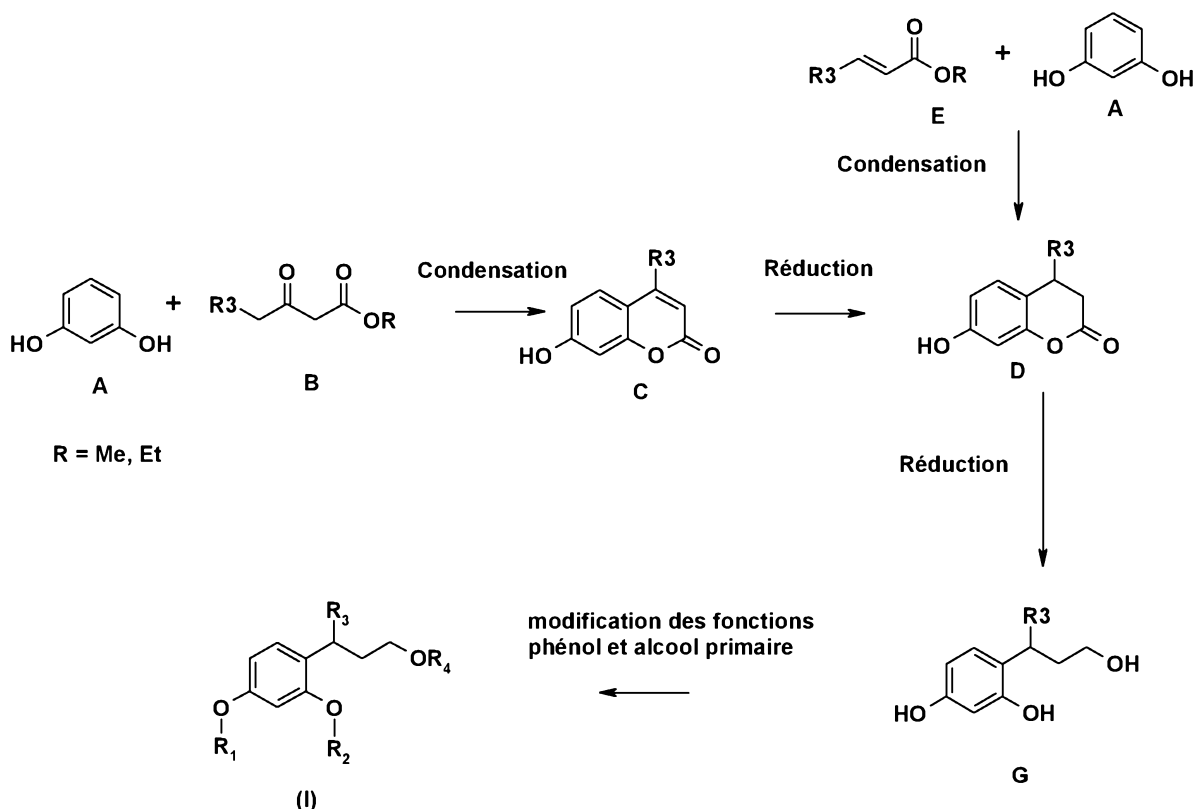
ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

10

Les composés de formule (I) sont nouveaux et constituent un autre objet de l'invention, ainsi que les compositions, en particulier les compositions cosmétiques, qui les contiennent ;

- 15 Les composés de l'invention de formule (I) peuvent être préparés selon le schéma 1 suivant.

Schéma 1



Selon ce schéma 1, la synthèse des composés (I) passe par l'intermédiaire clef de type dihydrocoumarine D dont la synthèse est entre autre décrite dans WO2005/085169. L'homme de l'art peut en adapter la stratégie en fonction des groupements R3.

La résorcine A peut réagir en présence d'un beta céto-ester B pour conduire à la coumarine C. Cette dernière est réduite par une hydrogénation catalytique selon les conditions connues de l'homme du métier pour conduire à D.

D peut également être obtenu à partir de la résorcine A en présence d'un ester alpha beta insaturé E. La fonction lactonique de D est ensuite réduite par des hydrures, après d'éventuelles modifications préalables des fonctions phénoliques par des réactions connues de l'homme du métier telles que des réactions de protection/déprotection.

L'obtention des dérivés C et D via la réaction entre (A et B) ou (A et E) peut être réalisée notamment en présence d'un solvant organique pouvant être choisi parmi le toluène, le tétrahydrofurane, l'heptane, l'isooctane, le méthyl-tétrahydrofurane, la méthyléthyle cétone, la méthylisobutyle cétone, le dioxane, l'acétate d'éthyle, l'acétate d'isopropyle, l'isododécane et leurs mélanges, notamment à une température comprise entre 15 et 200 °C, éventuellement en présence d'un catalyseur (acide ou basique) tel que décrit dans les publications : Synthesis of 7-hydroxycoumarins by Pechmann reaction using Nafion resin/silica

nanocomposites as catalysts : Laufer MC, Hausmann H, Hölderich WF, J of catalysis, 2003, 218, 315-320 ; Synthesis of 7-hydroxycoumarins catalysed by solid acid catalysts Hoefnagel A, Gunnewegh E, Downing R, van Bekkum H, J Chem Soc Chem Commun, 1995, 225-226 ; les dérivés C et D peuvent ainsi être
5 obtenus en particulier en présence d'un catalyseur acide tel que l'acide sulfurique, l'acide méthanesulfonique, l'acide triflique, l'acide paratoluène sulfonique, des résines sulfoniques telles que les Dowex® ou les Amberlyst® (vendues par la société Aldrich).

Les composés de formule (I) pour lesquels R₁ et ou R₂ désignent un
10 groupe COR₅ peuvent être obtenus par acétylation/estérification. La réaction d'acétylation/estérification peut être effectuée avec l'anhydride acétique lorsque R₅ désigne un radical méthyle (ou plus généralement un anhydride R₅COOCOR₅) ou le chlorure d'acétyle lorsque R₅ désigne un radical méthyle (ou plus généralement un chlorure d'acide R₅COCl), notamment en présence de
15 solvant aprotique tel que le toluène, la pyridine, le tétrahydrofurane. La réaction d'acétylation/estérification peut être sélective en employant des groupements protecteurs sur les fonctions ne devant pas être acétylées/estérifiées et en effectuant après acétylation/esterification une réaction de déprotection, selon les techniques connues de la synthèse organique.

La réaction de réduction de la lactone D par des hydrures pour
20 conduire au dérivé G peut être réalisée éventuellement en présence d'un solvant organique aprotique notamment le tétrahydrofurane, le dioxane, le diméthylformamide, le diméthylsulfoxyde, le 2-méthyltétrahydrofurane, le dichlorométhane, le toluène, à une température comprise entre 0 °C et 200 °C,
25 notamment entre 20 °C et 60 °C.

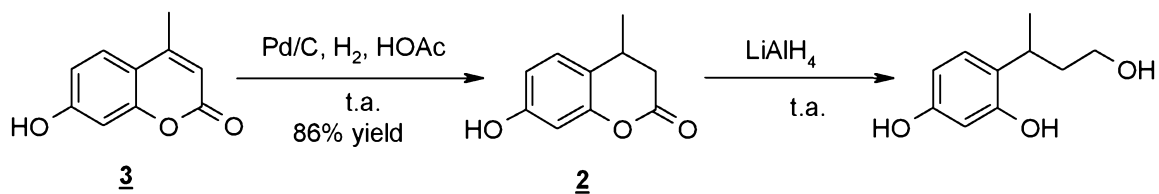
L'ensemble de ces étapes peuvent également faire appel à des
stratégies de protection/déprotection usuellement utilisées en chimie organique et compilées dans l'ouvrage « Protecting Groups in Organic Synthesis » Greene,
30 Wuts, Wiley Interscience, en fonction de la nature des radicaux, afin de placer sélectivement les groupements R₁, R₂ et/ou R₄ tels que précédemment définis à partir du composé G.

A titre illustratif du schéma de synthèse général ci-dessus, on peut par
35 exemple synthétiser les composés de formule (I) pour lesquels R₁=R₂=R₄ = H et R₃= méthyle, respectivement R₃ = Ethyle) selon les schémas 2, ou 4 (respectivement selon le schéma 3) ci-dessous :

Dans ces schémas « t.a. » signifie température ambiante.

40

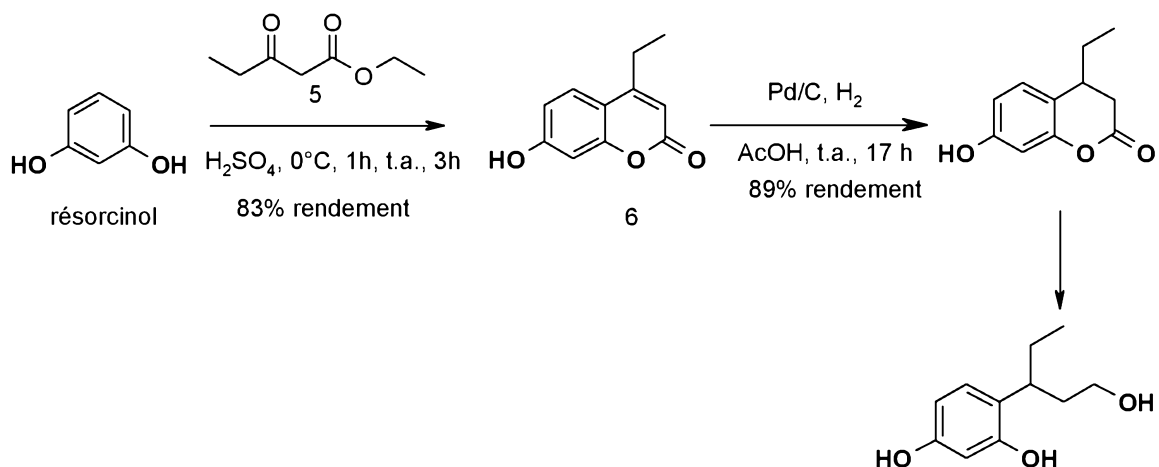
Schéma 2



Le composé 3 (7-hydroxy 4-méthylcoumarine) est disponible dans le commerce).

5

Schéma 3

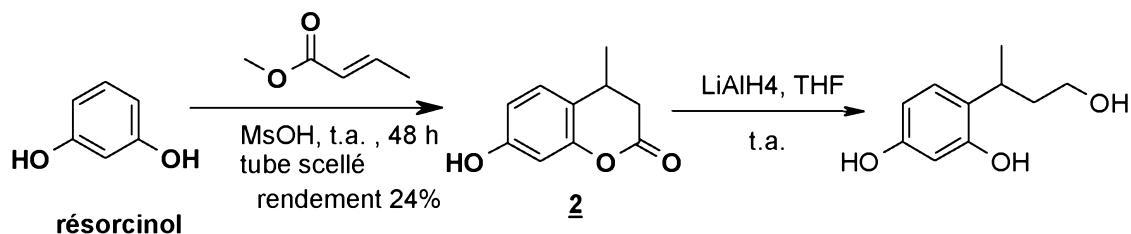


10

Selon le schéma 3, les réactifs, propionylacétate d'éthyle 5 et résorcinol réagissent comme décrit dans le schéma 1 ci-dessus pour donner le composé 6, qui peut être réduit par des hydrures pour conduire au composé de formule (I) correspondant. Une description de cette chimie peut être trouvée dans le document suivant Asian Journal of Chemistry, 2010, 22 (7), 5694-5698

15

Schéma 4



20

Selon le schéma 4, on met à réagir du résorcinol avec de l'ester crotonique de méthyle en présence de MsOH en excès pour donner la 7-hydroxy-

4-méthyl-3,4-dihydrocoumarine 2 qui après réduction par des hydrures, conduit au composé de formule (I) correspondant.

5 Les composés de formule (I) selon l'invention trouvent une application toute particulière dans le domaine cosmétique.

La composition selon l'invention comprend, dans un milieu physiologiquement acceptable, un composé de formule (I) tel que décrite précédemment.

10 Par milieu physiologiquement acceptable, on comprend un milieu compatible avec les matières kératiniques d'êtres humains comme la peau du corps ou du visage, les lèvres, les muqueuses, les cils, les ongles, le cuir chevelu et/ou les cheveux.

15 Le composé (I) peut être présent dans la composition selon l'invention en une quantité qui peut être comprise entre 0,01 et 10 % en poids, de préférence entre 0,1 à 5 % en poids, notamment de 0,5 à 3 % en poids, par rapport au poids total de la composition.

La composition selon l'invention est avantageusement une composition cosmétique : elle peut comprendre des adjuvants usuellement employés dans le domaine cosmétique.

20 On peut notamment citer l'eau; les solvants organiques, notamment les alcools en C2-C6 ; les huiles, notamment les huiles hydrocarbonées, les huiles siliconées ; les cires, les pigments, les charges, les colorants, les tensioactifs, les émulsionnants ; les actifs cosmétiques, les filtres UV, les polymères, les épaississants, les conservateurs, les parfums, les bactéricides, les céramides, les absorbeurs d'odeur, les antioxydants.

25 Ces éventuels adjuvants cosmétiques peuvent être présents dans la composition à raison de 0,001 à 80 % en poids, notamment 0,1 à 40 % en poids, par rapport au poids total de la composition. En tout état de cause, ces adjuvants, ainsi que leurs proportions, seront choisis par l'homme du métier de manière telle que les propriétés avantageuses des composés selon l'invention ne soient pas, ou substantiellement pas, altérées par l'adjonction envisagée.

30 Comme actifs, il sera avantageux d'introduire dans la composition selon l'invention au moins un composé choisi parmi: les agents desquamants; les agents apaisants, les agents photoprotecteurs organique ou inorganique, les agents hydratants; les agents dépigmentants ; les agents anti-glycation; les inhibiteurs de NO-synthase; les agents stimulant la synthèse de macromolécules dermiques ou épidermiques et/ou empêchant leur dégradation; les agents stimulant la prolifération des fibroblastes et/ou des kératinocytes ou stimulant la différenciation des kératinocytes; les agents myorelaxants et/ou les agents dermo-
40 décontractants; les agents tenseurs; les agents anti-pollution et/ou anti-radicalaire;

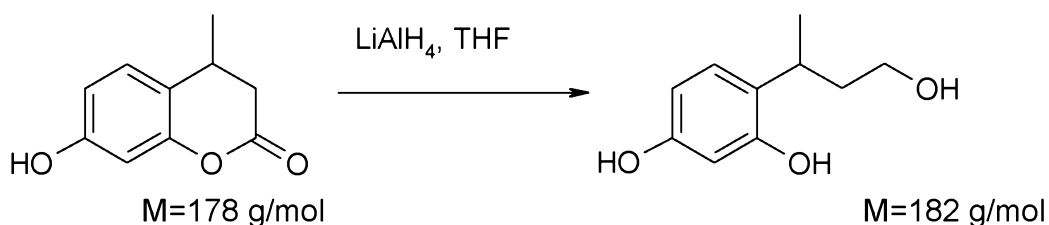
les agents agissant sur la microcirculation; les agents agissant sur le métabolisme énergétique des cellules; et leurs mélanges.

La composition selon l'invention peut se présenter sous toutes les formes galéniques normalement utilisées dans le domaine cosmétique, et notamment sous forme d'une solution aqueuse ou hydroalcoolique, éventuellement gélifiée, d'une dispersion du type lotion éventuellement biphasée, d'une émulsion huile-dans-eau ou eau-dans-huile ou multiple ((E/H/E ou H/E/H par exemple), d'un gel aqueux, d'une dispersion d'huile dans une phase aqueuse à l'aide de sphérules, ces sphérules pouvant être des nanoparticules polymériques telles que les nanosphères et les nanocapsules ou, mieux, des vésicules lipidiques de type ionique et/ou non ionique; de gel aqueux ou huileux. Ces compositions sont préparées selon les méthodes usuelles. On préfère utiliser selon cette invention une composition sous la forme d'une émulsion notamment huile-dans-eau.

La composition selon l'invention peut constituer une composition de soin de la peau, et notamment une crème de nettoyage, de protection, de traitement ou de soin pour le visage, pour les mains, pour les pieds, pour les grands plis anatomiques ou pour le corps (par exemple crèmes de jour, crèmes de nuit, crèmes démaquillantes, crèmes de fond de teint, crèmes anti-solaires); un fond de teint fluide, un lait de démaquillage, un lait corporel de protection ou de soin, un lait anti-solaire; une lotion, gel ou mousse pour le soin de la peau, comme une lotion de nettoyage.]

L'invention est illustrée plus en détail par les exemples non limitatifs suivants.

Exemple 1 : synthèse du composé 1 :



Réactifs :

- 7-HYDROXY-4-METHYL-3,4-DIHYDRO-2H-1-BENZOPYRAN-2-ONE : 5.7 g
- LiAlH₄ poudre (3 eq) : 3.7 g
- THF anhydre : 250 ml

Mode opératoire :

Dans un ballon, on a introduit le LiAlH_4 , le THF (en partie), puis goutte à goutte la coumarine en solution. On a laissé sous agitation une nuit à Température ambiante.

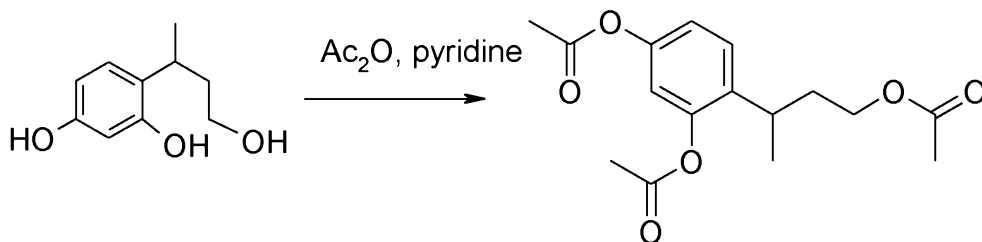
On a refroidit le milieu réactionnel à 0°C et on a ajouté avec précaution 20 ml d'eau puis 250 ml d' HCl 1 N. Le THF a été évaporé, puis le résidu a été extrait 3 fois à l'éther diéthylique. Les phases organiques réunies ont été lavées avec une solution de NaCl saturé, puis séchées avec Na_2SO_4 , filtrées et évaporées.

On a récupéré 5 g d'une poudre légèrement rosée correspondant au composé attendu (rendement 86 %).

Les spectres RMN ^1H et de masse sont conformes à la structure.

Point de fusion : $128.8\text{-}129.4^\circ\text{C}$ (tube capillaire)

Exemple 2 : synthèse du composé 2 :



$M=182$ g/mol

$M=308$ g/mol

20 Réactifs :

- 4-(4-hydroxybutan-2-yl)benzène-1,3-diol : 0.8 g
- Anhydride acétique (3 eq) : 1.2 ml
- Pyridine : 5 ml

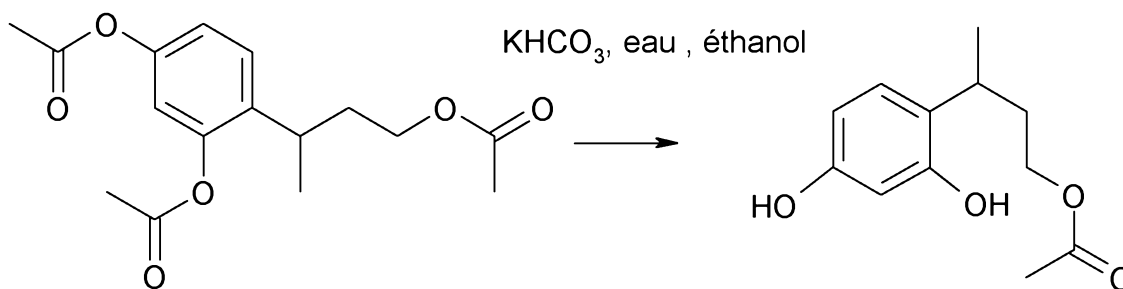
25 Mode opératoire :

Dans un ballon, on a introduit le 4-(4-hydroxybutan-2-yl)benzène-1,3-diol, puis la pyridine. On a refroidit le milieu à 0°C et puis on a ajouté l'anhydride acétique. On a laissé sous agitation une nuit à température ambiante.

On a ajouté 50 ml d'acétate d'éthyle et 50 ml HCl 1 N. On a lavé la phase organique avec 2 fois 50 ml HCl 1 N, puis 50 ml d'eau et 50 ml d'une solution saturée de NaCl . La phase organique a été séchée avec Na_2SO_4 , filtrée et évaporée.

On a récupéré 1 g d'une huile jaune correspondant au composé attendu. (rendement 77 %).

35 Les spectres RMN ^1H et de masse sont conformes à la structure.

Exemple 3 : synthèse du composé 3 :

5 M=308 g/mol

M=224 g/mol

Réactifs :

- 4-[4-(acétyloxy)butan-2-yl]benzène-1,3-diyl diacétate : 0.4 g
- Hydrogénocarbonate de potassium (2 eq) : 260 mg
- 10 - Eau : 1 ml
- Ethanol : 2 ml

Mode opératoire :

15 Dans un ballon, on a introduit le 4-[4-(acétyloxy)butan-2-yl]benzène-1,3-diyl diacétate et l'éthanol, puis on a ajouté l'eau et le KHC03.

On a laissé 1h à température ambiante. On a évaporé l'éthanol et on a extrait à l'acétate d'éthyle. La phase organique a été séchée avec Na2SO4, puis filtrée et évaporée.

20 On a récupéré 0, 25 g d'une huile jaune correspondant au composé attendu . (rendement 86 %).

Les spectres RMN 1H et de masse sont conformes à la structure attendue.

Exemple 4 : Mise en évidence de l'activité sur la mélanogénèse constitutive

25 L'efficacité a été démontrée sur la base du test suivant :

Les évaluations de l'effet de prévention ou de diminution de la pigmentation de la peau et / ou de l'éclaircissement de celle-ci peau les exemples sont réalisés de la manière suivante.

30 La mesure de l'activité dépigmentante (réduction de la production de mélanine) de composés de formule (I) a été effectuée par dosage des mélanocytes humains normaux in vitro comme suit.

35 Tout d'abord, des mélanocytes humains normaux sont cultivés et distribués dans 384puits. Après 24 heures, le milieu de culture a été remplacé par un milieu contenant des composés de formule (I) à évaluer. Les cellules ont été incubées 72 heures avant la mesure de la densité optique finale qui mesure la

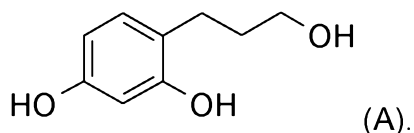
quantité de mélanine produite par les mélanocytes. Un effet dose est mis en œuvre en utilisant une large gamme de concentration des composés évalués. Ainsi, en faisant correspondre les concentrations et les mesures de mélanine, il est possible de déterminer une CI50 en μM : concentration à laquelle 50 % de diminution de la synthèse de mélanine est atteinte.

Les composés de formule (I) ont montré un effet dépigmentant fort.

N° Composé	IC50 (μM)	Concentration maximale testée (μM)
1	3,61	200
2	4,08	200
3	4,96	200

10

Ces résultats ont été comparés à ceux obtenus avec le composé le plus proche décrit dans l'art antérieur, dans le brevet JP 2007186445 de Kuraray



15

Pour ce composé (A), la valeur de l'IC50 est de 23,4 μM concentration maximale testée 200 μM .

Les composés de l'invention ont une activité sur la réduction de la mélanogénèse beaucoup plus importante que celle du composé (A) hors invention ;

20

Exemple 5 : Composition cosmétique

On prépare une composition dépigmentante pour la peau comprenant (en gramme) :

25

Composé n°1 2 g
PEG400 68 g
Ethanol 30 g

30

La composition appliquée sur la peau permet d'estomper les taches brunes.

Exemple 6 : gel

On prépare un gel dépigmentant pour la peau comprenant (% en poids) :

	Composé n°2	0,25%
	Carbomer (Carbopol 981 de chez Lubrizol)	1%
5	conservateur	qs
	eau	qsp 100 %

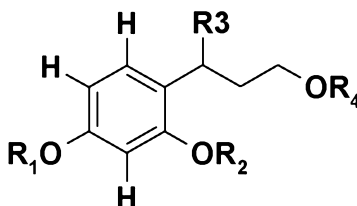
La composition appliquée sur la peau permet d'estomper les taches brunes.

10

REVENDEICATIONS

1. Composé de formule (I) pour son utilisation pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau :

5



(I)

dans laquelle:

10 R₁, R₂ : identiques ou différents, désignent

a) hydrogène,

b) un radical COR₅ dans lequel R₅ désigne un radical alkyle linéaire en C₁-C₁₀ ou ramifié en C₃-C₁₀, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, plus préférentiellement un radical alkyle linéaire en C₁-C₄

15 R₃ désigne un radical alkyl linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₄ ou ramifié en C₃-C₄

R₄ désigne

a) H,

b) un radical alkyle linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆,

20 c) un radical COR₅,

ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

25 2. Composé de formule (I) pour son utilisation pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau selon la revendication 1, caractérisé en ce que R₄ désigne H ou un radical alkyl linéaire en C₁-C₄, un radical alkyl ramifié en C₃-C₄ ou un radical COR₅, plus préférentiellement H ou un radical COR₅.

30 3. Composé de formule (I) pour son utilisation pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les composés de formule (I) sont choisis parmi ceux pour lesquels : R₁, R₂, identiques ou différents, désignent H ou un radical COCH₃, et de préférence R₁ et R₂ sont identiques.

R₃ désigne méthyle, éthyle ou isopropyle, et

35 R₄ désigne H ou un radical COCH₃

ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

4. Composé de formule (I) pour son utilisation pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les composés de formule (I) sont choisis parmi ceux pour lesquels :

R₁, R₂, identiques ou différents, désignent H ou un radical COCH₃, et de

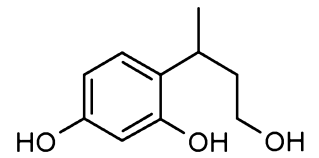
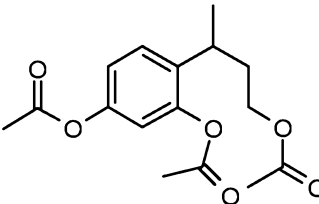
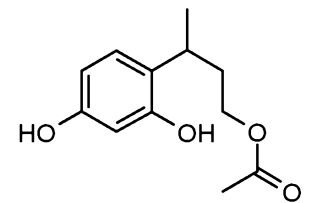
5 préférence R₁ et R₂ sont identiques,

R₃ désigne méthyle, et

R₄ désigne H ou un radical COCH₃,

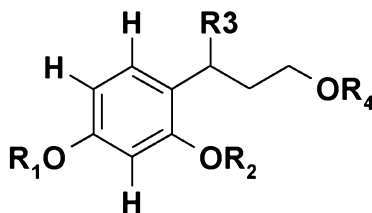
ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques.

10 5. Composé de formule (I) pour son utilisation pour dépigmenter, éclaircir et/ou blanchir la peau selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les composés de formule (I) sont choisis parmi :

Structure	Composé n°	Nom chimique
	1	4-(3-Hydroxy-1-méthyl-propyl)-benzène-1,3-diol
	2	4-[4-(acétyloxy)butan-2-yl]benzène-1,3-diol diacétate
	3	3-(2,4-dihydroxyphényl)butyl acétate

15 ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

6. Composés de formule (I) suivante :



dans laquelle:

R₁, R₂ : identiques ou différents, désignent

- 5 a) hydrogène,
 b) un radical COR₅ dans lequel R₅ désigne un radical alkyle linéaire en C₁-C₁₀ ou ramifié en C₃-C₁₀, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, plus préférentiellement un radical alkyle linéaire en C₁-C₄,
 R₃ désigne un radical alkyl linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₄ ou ramifié en C₃-C₄

10 R₄ désigne

- a) H,
 b) un radical alkyl linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆,
 c) un radical COR₅ dans lequel R₅ désigne un radical alkyle linéaire en C₁-C₁₀ ou ramifié en C₃-C₁₀, de préférence un radical alkyle linéaire en C₁-C₆ ou ramifié en C₃-C₆, plus préférentiellement un radical alkyle linéaire en C₁-C₄,
 15 ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

20 7. Composé de formule (I) selon la revendication 6, caractérisé en ce que R₄ désigne H ou un radical alkyl linéaire en C₁-C₄, un radical alkyl ramifié en C₃-C₄ ou un radical COR₅, plus préférentiellement H ou un radical COR₅.

8. Composé de formule (I) selon l'une des revendications 6 ou 7, caractérisé en ce que:

25 R₁, R₂, identiques ou différents, désignent H ou un radical COCH₃, et de préférence R₁ et R₂ sont identiques.
 R₃ désigne méthyle, éthyle ou isopropyle, et
 R₄ désigne H ou un radical COCH₃
 ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques,
 30 seuls ou en mélange.

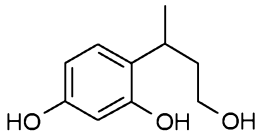
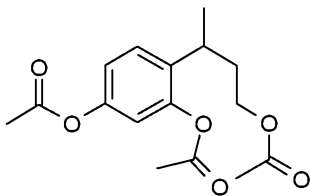
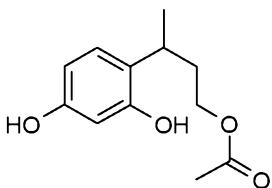
9. Composé de formule (I) selon l'une des revendications 6 à 8, caractérisé en ce que:

35 R₁, R₂, identiques ou différents, désignent H ou un radical COCH₃, et de préférence R₁ et R₂ sont identiques,
 R₃ désigne méthyle, et
 R₄ désigne H ou un radical COCH₃,

ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques.

10. Composé de formule (I) selon l'une des revendications 6 à 9, caractérisé en ce que les composés de formule (I) sont choisis parmi :

5

Structure	Composé n°	Nom chimique
	1	4-(3-Hydroxy-1-méthyl-propyl)-benzene-1,3-diol
	2	4-[4-(acétyloxy)butan-2-yl]benzène-1,3-diyl diacétate
	3	3-(2,4-dihydroxyphényl)butyl acétate

ainsi que leurs sels, leurs solvates et leurs isomères optiques, leurs racémiques, seuls ou en mélange.

10 11. Composition comprenant, dans un milieu physiologiquement acceptable, au moins un composé de formule (I) selon l'une quelconque des revendications 6 à 10.

15 12. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que ledit composé de formule (I) est présent en une quantité comprise entre 0,01 et 10 % en poids, de préférence entre 0,1 à 5 % en poids, notamment de 0,5 à 3 % en poids, par rapport au poids total de la composition.

20 13. Procédé cosmétique non thérapeutique de dépigmentation, d'éclaircissement et/ou de blanchiment des matières kératiniques, notamment de la peau, comprenant l'application de la composition selon la revendication 11 ou 12 ou d'une composition comprenant un composé de formule (I) selon l'une quelconque des revendications 1 à 5.

14. Utilisation cosmétique non thérapeutique d'au moins un composé de formule (I) selon l'une quelconque des revendications 1 à 11 comme agent blanchissant, éclaircissant et/ou dépigmentant des matières kératiniques,
- 5 notamment de la peau.

RAPPORT DE RECHERCHE

articles L.612-14, L.612-17 et R.612-53 à 69 du code de la propriété intellectuelle

OBJET DU RAPPORT DE RECHERCHE

L'I.N.P.I. annexe à chaque brevet un "RAPPORT DE RECHERCHE" citant les éléments de l'état de la technique qui peuvent être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention, au sens des articles L. 611-11 (nouveau) et L. 611-14 (activité inventive) du code de la propriété intellectuelle. Ce rapport porte sur les revendications du brevet qui définissent l'objet de l'invention et délimitent l'étendue de la protection.

Après délivrance, l'I.N.P.I. peut, à la requête de toute personne intéressée, formuler un "AVIS DOCUMENTAIRE" sur la base des documents cités dans ce rapport de recherche et de tout autre document que le requérant souhaite voir prendre en considération.

CONDITIONS D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT DE RECHERCHE

- Le demandeur a présenté des observations en réponse au rapport de recherche préliminaire.
- Le demandeur a maintenu les revendications.
- Le demandeur a modifié les revendications.
- Le demandeur a modifié la description pour en éliminer les éléments qui n'étaient plus en concordance avec les nouvelles revendications.
- Les tiers ont présenté des observations après publication du rapport de recherche préliminaire.
- Un rapport de recherche préliminaire complémentaire a été établi.

DOCUMENTS CITÉS DANS LE PRÉSENT RAPPORT DE RECHERCHE

La répartition des documents entre les rubriques 1, 2 et 3 tient compte, le cas échéant, des revendications déposées en dernier lieu et/ou des observations présentées.

- Les documents énumérés à la rubrique 1 ci-après sont susceptibles d'être pris en considération pour apprécier la brevetabilité de l'invention.
- Les documents énumérés à la rubrique 2 ci-après illustrent l'arrière-plan technologique général.
- Les documents énumérés à la rubrique 3 ci-après ont été cités en cours de procédure, mais leur pertinence dépend de la validité des priorités revendiquées.
- Aucun document n'a été cité en cours de procédure.

1. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE SUSCEPTIBLES D'ETRE PRIS EN CONSIDERATION POUR APPRECIER LA BREVETABILITE DE L'INVENTION

NEANT

2. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE ILLUSTRANT L'ARRIERE-PLAN TECHNOLOGIQUE GENERAL

JP 2007 186445 A (UNIV KYUSHU; KURARAY CO)
26 juillet 2007 (2007-07-26)

3. ELEMENTS DE L'ETAT DE LA TECHNIQUE DONT LA PERTINENCE DEPEND DE LA VALIDITE DES PRIORITES

NEANT